

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 11 avril 2018

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Jacqueline ZELIOLI
MM François BACHELIER, Joël CANTON Bruno GERMANEAU, Jean Marie FROMONOT, Bernard LECUILLER, Patrick VAILLANT.
Absent excusé : Vincent TUPINIER
Absente : Karine TUPINIER,

La séance est ouverte à 20 heures

1) Compte rendu de la séance du 17 décembre 2017

Approuvé à l'unanimité.

2) Compte administratif 2017

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses :	99 956, 74 €	Dépenses :	26 706, 82 €
Recettes	125 208,41 €	Recettes :	13 831, 97 €
Excédent :	25 251,67 €	Déficit :	12 874, 85 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

3) Taux de taxes

Le conseil vote à l'unanimité l'augmentation de 1 % le taux des 3 taxes

	2017	2018
Taxe d'habitation	8,74	8,83
Foncier bâti	12,31	12,43
Foncier non bâti	27,48	27,75

4) Budget 2018

Le budget de fonctionnement proposé s'équilibre en dépenses / recettes pour un montant de **127 608€**

La somme de 3 300 € inscrite au poste 6135 « *locations mobilières* » inclut 2 900 € destinés à honorer le contrat tri annuel de la société Eiffage « *décorations de fin d'année* », qui comprend fournitures, pose et dépose des illuminations.

François BACHELIER juge ces dépenses contradictoires avec la politique de réduction des frais d'éclairage public menée par la commune cette année.

Le Maire justifie cette position par la vétusté de nos décors qui tombent en panne régulièrement et le temps passé par l'employé.

Par ailleurs, il rappelle qu'il faut déduire de cette somme 1 200 € correspondant à la pose et à la dépose de nos installations par l'entreprise.

La solution selon lui, se résume à deux choix : soit on opte pour l'offre Eiffage, soit on ne fait rien.

Après débat, la solution Eiffage est retenue par 5 voix contre 4.

Le maire regrette le changement de position d'élus de la commission des finances

Le budget Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **168 128 €**

La réfection des rues Tant Qu'un Quart, Traversière et Marie Adeline, (97 000 €) et un programme de canalisation des eaux pluviales (30 000 €) constituent les principaux investissements projetés cette année.

La réfection des trottoirs de la rue St Etienne est reportée en 2019, dans un souci d'étalement des dépenses, et de gestion des emprunts.

Afin de boucler le budget, un emprunt d'environ **120 000 €** sera réalisé, en fonction des dépenses réelles.

Le maire essaiera, si possible de gratter des subventions.

Au vu de ces éléments, les budgets fonctionnement et investissement est adoptés à l'unanimité.

5) Motion

Le conseil vote à l'unanimité la motion de l'Association des Maires de l'Yonne qui s'oppose à la fermeture des urgences de l'Hôpital de Tonnerre.

6) Questions diverses

- **Le Maire informe** qu'un plan appellation « **Crémant** » a été défini sur le territoire de la commune. Ce plan peut être consulté en mairie. L'information est affichée au panneau municipal.
- **L'école de musique** de la communauté de communes organise un concert à Villy le 21 juin, jour de la fête de la musique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 30.